

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 15 juillet 2022

portant composition du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TREA2221169S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités technique de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique de réseau créé auprès du directeur général de l'aviation civile :

Président : M. Damien CAZE, directeur général de l'aviation civile (ou son représentant)

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Marie-Claire DISSLER, secrétaire générale de la DGAC (ou son représentant).

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de réseau créé auprès du directeur général de l'aviation civile :

USAC-CGT

En qualité de membres titulaires :

M. Eric MONATE

M. Laurent PONCET

M. Charles-André QUESNEL

En qualité de membres suppléants :

M Jean-Pierre DOMINGUEZ

Mme Julie DRUET

UNSA AVIATION CIVILE

En qualité de membres titulaires :

M. Alain BELLIARD

M. Christophe MERLIN

En qualité de membres suppléants :

M. Frédéric LIORZOU

M. Gilles GRALL

SNCTA

En qualité de membres titulaires :

M. Stéphane ROZALEN

M. Guillaume SINTES

En qualité de membres suppléants :

M. Jean-Emmanuel ANTAL

M. Michel COZ ELLEOUEY

FEETS-FO

En qualité de membres titulaires :

M. Raynald DROLEZ

M. Dominique THOMAS

En qualité de membres suppléants :

M. Olivier RICHARD

M. Franck DUPONT

SPAC-CFDT

En qualité de membre titulaire :

M. Jean-Christophe SALUSTE

En qualité de membre suppléant :

M. Nicolas BAILLY

Article 3

La décision du 8 juin 2022 portant composition du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 15 juillet 2022.

D. CAZE